

RÉUNION D'INFORMATION CANDIDATS CAFIPEMF

22 mai 2024 – 13H30

Arrêté et décret du 4 mai 2021
Circulaire nationale du 19 mai 2021
Circulaire académique du 7 mai 2024

Pascal CLEMENT, DASEN Drôme, président du jury du CAFIPEMF
Alexis CHARRÉ, A-DASEN Drôme, vice-président du jury du CAFIPEMF
Valérie BONNOIT, Cathy PROVENZANO, DEC
David KEANE, chargé d'ingénierie de formation EAFC

- Chat uniquement
- Points questions réguliers
- Présentation enregistrée et mise à disposition sur le parcours M@gistère et sur le site de l'E AFC

DÉROULÉ DES ÉPREUVES

- **Séquence 1:** observation par le jury d'un temps d'enseignement assuré par le candidat: 60 mn

L'observation porte sur un enseignement de français ou de mathématiques

Pause de 15 mn

- **Séquence 2:** entretien consécutif à la séquence 1 entre le candidat et le jury: 60 mn

Le jury vérifie la capacité du candidat à conduire une analyse didactique et pédagogique et à réfléchir à sa propre pratique. Il s'assure en particulier de la bonne maîtrise des contenus didactiques et pédagogiques en français ou en mathématiques par le candidat.

Première épreuve adaptée pour les déchargés d'école (directeurs, conseillers pédagogiques...)

- **Séquence 1:** observation par le jury d'une séance liée à l'exercice professionnel du candidat: animation d'une action de formation, animation d'une réunion...) 60 mn;
- **Séquence 2:** entretien immédiatement consécutif à la séquence 1 entre le candidat et le jury pendant une durée de soixante minutes.

Le jury vérifie la capacité du candidat à conduire une analyse didactique et pédagogique et à réfléchir à sa propre pratique. Il s'assure en particulier de la bonne maîtrise des contenus didactiques et pédagogiques en français ou en mathématiques par le candidat.

Présentation

Seconde épreuve dans le délai d'un mois après la première épreuve

- **séquence 1:** observation en classe d'un enseignant 60 mn
- **séquence 2:** analyse immédiatement consécutive de l'observation avec l'enseignant: 30 mn
- **séquence 3:** production par le candidat d'un rapport de visite sur la séance observée en séquence 1; qui sera communiqué au service académique: *document de 2 pages maximum sur papier libre*
→ le candidat dispose de 2 semaines au maximum pour rendre son dossier
- séquence 4: entretien (60 mn) , au cours duquel il est amené à expliciter ses intentions mises en œuvre dans la séquence 2 et à présenter l'écrit professionnel produit en séquence 3.

Cette épreuve permet au jury de se prononcer sur la maîtrise des compétences professionnelles attendues d'un formateur au regard du référentiel des compétences du formateur

- Si la première épreuve porte sur les mathématiques, la seconde doit porter sur le français et inversement
- Si la première épreuve porte sur la maternelle, la seconde doit porter sur l'élémentaire et inversement

- Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu pour l'ensemble des épreuves un total de points égal ou supérieur à 20 points sur 40, et au moins 10 points sur 20 lors de chaque épreuve.
- Les candidats non admis ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 points sur 20 à l'une des deux épreuves peuvent conserver, à leur demande, le bénéfice de cette note pour la session d'examen suivante, y compris en cas de changement d'académie.

- Un Inspecteur de l'Éducation nationale
- Un enseignant de l'INSPÉ
- Un enseignant titulaire du CAFIPEMF

Épreuve complémentaire facultative de spécialisation

Conditions:

- 3 ans d'exercices de fonction auxquelles la certification donne accès
- être déjà titulaire du CAFIPEMF

Epreuves facultatives de spécialisation:

- arts visuels
- éducation physique et sportive
- éducation musicale
- enseignement en maternelle
- enseignement et numérique
- histoire-géographie-enseignement moral et civique
- langues et cultures régionales
- langues vivantes étrangères
- sciences et technologie.

Nature de l'épreuve complémentaire

- **Séquence 1:** rédaction par le candidat d'un rapport d'activité portant sur les années de service effectuées en qualité de PEMF et/ou conseiller pédagogique
 - Rapport de 5 pages maximum sans annexes
- **séquence 2:** observation par le jury d'une séance de formation collective assurée par le candidat dans le domaine de la spécialisation visée; 60 mn
- séquence 3: entretien du candidat avec le jury (60 mn) au cours duquel il est amené à expliciter ses intentions mises en œuvre dans la séquence 2 et à présenter son rapport d'activité. Le questionnement du candidat par le jury dépasse le cadre de la séance observée et permet d'apprécier ses connaissances pédagogiques et didactiques dans les domaines correspondant à la spécialisation visée.

Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu à l'épreuve de spécialisation un total de points égal ou supérieur à 10 points sur 20.

Nature de l'épreuve complémentaire

- **Séquence 1:** rédaction par le candidat d'un rapport d'activité portant sur les années de service effectuées en qualité de PEMF et/ou conseiller pédagogique
 - Rapport de 5 pages maximum sans annexes
- **séquence 2:** observation par le jury d'une séance de formation collective assurée par le candidat dans le domaine de la spécialisation visée; 60 mn
- séquence 3: entretien du candidat avec le jury (60 mn) au cours duquel il est amené à expliciter ses intentions mises en œuvre dans la séquence 2 et à présenter son rapport d'activité. Le questionnement du candidat par le jury dépasse le cadre de la séance observée et permet d'apprécier ses connaissances pédagogiques et didactiques dans les domaines correspondant à la spécialisation visée.

Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu à l'épreuve de spécialisation un total de points égal ou supérieur à 10 points sur 20.

QUESTIONS ?

- Les inscriptions se dérouleront **du mardi 14 mai 2024 au mercredi 12 juin 2024**.
- Le dossier d'inscription sera à télécharger par les candidats sur le site de l'académie de Grenoble, dans la rubrique « Concours de recrutement / concours enseignants – PSYEN – CPE / certifications / examens professionnels / CAFIPEMF ». Le candidat sélectionnera le dossier d'inscription au CAFIPEMF ou à l'épreuve complémentaire de spécialisation selon la situation.
- Le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives sera retourné par courrier recommandé, **au plus tard mercredi 12 juin 2024, cachet de la poste faisant foi, à la DSDEN du département d'affectation du candidat**
- Préalablement à l'inscription au CAFIPEMF, le candidat doit se déclarer auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription dans laquelle il exerce. Cette déclaration donnera lieu à une visite-conseil de l'inspecteur qui remettra immédiatement au candidat une attestation. Cette attestation sera à joindre au dossier d'inscription. A titre exceptionnel, pour cette session 2024-2025, le candidat aura jusqu'au **vendredi 5 juillet 2024 pour adresser l'attestation à la DSDEN du département d'affectation, le cachet de la poste faisant foi**.
- Les épreuves se dérouleront à partir du **lundi 13 janvier 2025 au vendredi 18 avril 2025**

RESULTATS SESSION 2024

Résultats CAFIPEMF - SESSION 2024

Dépt	Nb inscrits	Abandons	Candidats présents aux épreuves	Nombre candidats dispensés épreuve 1	Nombre candidats épreuve 1	Dont candidats épreuve 1 aménagée	Nombre candidats dispensés épreuve 2	Nombre candidats épreuve 2	Nombre candidats admis	Taux admis (admis/présents)
07	5	1	4	2	2	0	1	3	2	50,00%
26	10	5	5	1	4	0	0	5	2	40,00%
38	67	18	49	13	36	3	1	48	26	53,06%
73	12	3	9	2	7	2	1	8	5	55,56%
74	32	8	24	7	17	1	0	24	17	70,83%
TOTAL	126	35	91	25	66	6	3	88	52	57,14%

Taux abandons (abandons/inscrits)
20%
50%
27%
25%
25%
28%

Résultats épreuve facultative complémentaire de spécialisation CAFIPEMF - SESSION 2024

Dépt	Nb inscrits	Abandons	Arts visuels	EPS	Education musicale	Enseignement en maternelle	Enseignement et numérique	Histoire géographie enseignement moral et civique	Langues et cultures régionales	Langues vivantes étrangères	Sciences et technologie	Nombre candidats admis	Taux admis (admis/inscrits)
07	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
26	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
38	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
73	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
74	2	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	50,00%
TOTAL	2	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	50,00%

QUESTIONS ?

FORMATION

VOLET 1

DSDEN

Observations
et
pratique accompagnée

VOLET 2

EAFC-INSPÉ

Initiation
à la recherche

OBSERVATIONS ET PRATIQUE ACCOMPAGNEE

1. Observation d'un formateur dans sa mission d'accompagnement d'un étudiant, d'un stagiaire ou d'un néo-titulaire

—> 30 heures (observations, ateliers, apports)

OBSERVATIONS ET PRATIQUE ACCOMPAGNEE

2. Suivi de deux constellations, l'une en français, l'autre en mathématiques.

Le candidat observe le suivi et l'accompagnement du RFC et du RMC

—> **36 heures**

Remarque: le suivi d'un formateur dans le cadre des fondamentaux pourra aussi s'effectuer dans un contexte d'animation pédagogique « classique » (hors constellations)

OBSERVATIONS ET PRATIQUE ACCOMPAGNEE

3. Formation en lien avec les fondamentaux

M@gistère dans un domaine où celui-ci se sent moins à l'aise

Autre modalité de formation organisée par la DSDEN

—> **6 heures**

Cette formation est mise en œuvre par l'EAFC



Parcours M@gistère Initiation à la recherche en éducation

- Ce parcours est en **auto-formation**. **Tous les candidats inscrits au CAFIPEMF** seront inscrits sur le parcours
- Il comprend de nombreuses ressources sous différents formats: bibliographie, articles, vidéos, podcasts... réparties en **4 modules** :
 - « Evidence based education » : éducation fondée sur les preuves
 - Que dit la recherche sur la didactique du français ?
 - Que dit le recherche sur la didactique des mathématiques ?
 - Que dit la recherche sur la formation et l'accompagnement
- Les évènements liés à la recherche seront communiqués sur le **forum**
- Il évoluera au fil du temps afin de s'enrichir chaque année





Les mercredis de PEGASE

Le **3ème mercredi de chaque mois** le pôle PEGASE organise dans un des Educlabs de l'Académie une rencontre avec un chercheurs.

Pour connaitre tous les évènements du Pôle, ainsi que les modalités de participation, RDV sur le [site PÔLE PEGASE](#)

A suivre également : les ateliers ou Workshop de R&D collaborative de PEGASE

Référents départementaux pour la formation CAFIPEMF :

Ardèche : Laurence.Cadinu@ac-grenoble.fr

Drôme : Ivane.Sirjean@ac-grenoble.fr

Isère : Agnes.Freitas@ac-grenoble.fr

Savoie : ce.dsden73-formation1@ac-grenoble.fr

Haute-Savoie : olivier.marmoux @ac-grenoble.fr